



Date de publication : 20 mars 2025

### **Délégation de signature**

Vu la délégation de signature donnée par Hervé GONSARD, Directeur Général des Services à l'Économie et du Réseau à Madame Simone KAMYCKI, Directrice Régionale des Pays de la Loire, le 12 décembre 2022 ;

Délégation permanente est donnée à M. Cyrille BAJAN, Directeur départemental du Maine et Loire et, en cas d'absence ou d'empêchement à M. Régis CREPELLE, adjoint au Directeur départemental du Maine et Loire, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la succursale d'Angers, de l'antenne de proximité de Cholet et du bureau d'accueil et d'information de Saumur. M. Cyrille BAJAN, reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la succursale du Maine et Loire.

M. Cyrille BAJAN peut subdéléguer sa signature aux cadres placés sous son autorité et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des assistants, placés sous leur autorité et dans la limite des attributions de ces derniers.

Fait à Nantes, le 27 janvier 2025

Simone KAMYCKI